

AVISU CESEC 2019-60¹
AVIS CESEC 2019-60

*Relativu à
Rilativu à*

L'approbation de la convention d'application financière 2019 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat, le Centre National du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse

L'approvu di a cunvinzione d'appiigazioni finanziaria 2019 di a cunvinzioni di cuuparazioni pà u sinemà è di a fiura animata è a Cullitività di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 06 novembre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *l'approbation de la convention d'application financière 2019 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat, le Centre National du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse ;*

Vistu a lettera di presentazione di u 6 di nuvembre 2019 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'approvu di a cunvinzione d'appiigazioni finanziaria 2019 di a cunvinzioni di cuuparazioni pà u sinemà è di a fiura animata è a Cullitività di Corsica

Après avoir entendu Jean François Vincenti, directeur adjoint de l'Audiovisuel à la Direction de l'Action culturelle, Andrée Gouth-Grimaldi Directrice de l'Action culturelle de la CDC.

Dopu intesu Jean-François VINCENTI è Andrée GOUTH-GRIMALDI.

Sur rapport de Jean-Pierre SAVELLI, pour la commission « azzione culturale, audiovisuel, patrimoine » ;

À nant'à u raportu di Jean-Pierre SAVELLI, pè a Cummissione « azzione culturale, audiuvisivu è patrimoniù » ;

¹ Adopté à l'unanimité

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 26 novembre 2019 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sicial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 26 di nuvembre di u 2019, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le rapport présenté concerne l'approbation de la Convention d'application financière 2019 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 et entre la Collectivité de Corse le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – Préfecture de la Région Corse - Direction régionale des affaires culturelles de la Corse).

La convention de coopération pour le cinéma et l'image animée vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires, afin de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre régional. Par cette convention, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de la diffusion culturelle de l'éducation artistique et du développement des publics, de l'exploitation cinématographique et du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

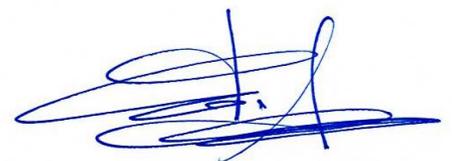
La globalité des engagements respectifs prévisionnels pour l'année 2019, dans le cadre des actions cofinancées par le CNC et la Collectivité de Corse, s'élève à 4 092 000 € avec une répartition 73,01 % CDC (2 987 500 €), 26,99 % CNC (1 104 500 €), pratiquement équivalente à l'année 2018.

Il est demandé, selon le rapport présenté, d'approuver le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2019 de la convention triennale 2017-2019 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse.

Le montant total concernant l'ensemble de la politique cinématographique et audiovisuelle de la CDC autour des axes de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée, s'élève pour 2019, à 5 218 000 € (cf. convention d'application financière en annexe de la délibération).

Le CESEC approuve le projet de convention d'application financière au titre de l'année 2019 entre l'Etat, le CNC et la CDC.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA